



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des victimes de violences conjugales dans les « safe room »

Question écrite n° 14001

## Texte de la question

Mme Sophia Chikirou attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le dispositif d'accueil de femmes victimes de violence mis en place dans un commissariat de sa circonscription, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris et sur l'opportunité de le généraliser au niveau national. Depuis avril 2022, M. le commissaire divisionnaire du commissariat concerné et son équipe ont créé un parcours d'accueil dédié aux victimes de violences conjugales qui permet une prise en charge adaptée allant de l'accueil à la mise à l'abri dans une pièce aménagée. En un peu plus d'un an, ce ne sont pas moins de cinquante personnes qui y ont trouvé refuge. Ces « safe room » ne sont bien évidemment qu'une partie du processus d'accueil et de prise en charge mis en place dans ce commissariat mais elles sont devenues, selon les propos de M. le commissaire lui-même, absolument nécessaires pour mettre en sécurité et héberger en urgence les femmes qui en ont besoin. Sauf erreur, le préfet de police de Paris a reçu des offres de financement pour l'aménagement d'autres chambres de mise à l'abri similaires dans d'autres commissariats parisiens. C'est pourquoi Mme la députée souhaite par la présente question soutenir l'opportunité de généraliser à toute la capitale, à l'Île-de-France mais aussi au niveau national, ce type de dispositif. Une telle mesure paraît d'autant plus urgente que, selon les propres chiffres du ministère de l'intérieur, 244 000 victimes de violences conjugales ont été enregistrées en 2022, soit une hausse de 15 % par rapport à 2021. À Paris, sur la même période, les faits de violences conjugales ont augmenté de 25 % selon la préfecture de police. 87 % des victimes de violences conjugales sont des femmes et 89 % des personnes mises en cause sont des hommes. Cependant, seule une victime sur quatre a porté plainte en 2022, selon les chiffres du service statistique ministériel de la sécurité intérieure. Dans la capitale, ce taux baisse à 16 % selon les statistiques de la ville de Paris. Pour rappel, sur l'ensemble du territoire national, 145 personnes sont décédées des suites de violences conjugales en 2022, dont 118 femmes. Sur ces 118 femmes, 16 avaient déposé plainte. Il est indispensable aujourd'hui d'améliorer la prise en charge des plaignantes et de tenir compte de la hausse des démarches et plaintes en garantissant un service public de haute qualité, adapté aux victimes. C'est pourquoi elle souhaiterait savoir s'il est enclin à généraliser le dispositif des « safe room » dans les commissariats franciliens. Elle lui propose de se rendre au commissariat du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris et est disponible pour accompagner une visite.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophia Chikirou](#)

**Circonscription :** Paris (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14001

**Rubrique :** Aide aux victimes

**Ministère interrogé :** Intérieur et outre-mer

**Ministère attributaire :** [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 décembre 2023](#), page 11663

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)